

**Ordre du jour :**

- **Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- **Pont de Garreau**
- **Numérisation des actes d'Etat-Civil**
- **Programmation des réunions du Conseil Municipal pour 2026**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 Décembre 2025

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, PIEL, POULARD

Absents : M. MONTIGAUD (Excusé)  
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

**Pont de Garreau**

Madame le Maire informe que le Syndicat Départemental de la Voirie Communale a été mandaté afin de faire un rapport de l'état du Pont de Garreau.

Il ressort de cette intervention qu'une étude de structure est nécessaire dans un premier temps, suivie d'une étude pour la réparation du pont et enfin la réalisation des devis avant d'éventuels travaux.

Hors étude, cette opération coûterait environ 130 à 150 000 € réglés pour moitié par les communes de CLION SUR SEUGNE et de SAINT GEORGES ANTIGNAC, propriétaires conjointes dudit pont.

Il semblerait qu'une partie de l'étude pourrait être subventionnable.

Un comptage des véhicules empruntant le pont doit être réalisé.

La commune de SAINT GEORGES ANTIGNAC souhaite engager les réparations du pont et propose une convention avec la commune de CLION SUR SEUGNE afin que la maîtrise d'ouvrage lui soit transférée temporairement pour les travaux.

A la lecture de la convention proposée, il s'avère que la signature de celle-ci engagerait la commune de CLION SUR SEUGNE à régler les frais d'études et les travaux à hauteur de 50 %. Or le Conseil Municipal ne souhaite pas engager la commune de CLION SUR SEUGNE sur une telle dépense au vu des projets communaux déjà en cours.

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de rejeter la convention telle que présentée
- d'attendre les résultats du comptage des véhicules
- suivant les résultats du comptage, de demander une convention conjointe pour l'étude seule

### **Numérisation des actes d'Etat-Civil**

Madame le maire informe que les demandes d'état-civil sont nombreuses et que la manipulation répétée des ouvrages les plus anciens les détériore.

Elle rappelle qu'une proposition de numérisation et d'indexation au format COMEDEC des registres avait été proposée par SEDI. Cette numérisation permet non seulement la protection des registres en diminuant leur manipulation mais également un gain de temps lors des recherches effectuées au secrétariat.

Une actualisation du devis a été demandée, lequel s'élève à la somme de 3 573.60 € T.T.C. pour les registres de 1903 à 2016, les plus récents étant déjà informatisés.

Madame le Maire propose que cette dépense soit prévue au Budget si celui-ci le permet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 10 voix POUR et 01 abstention sur la prévision budgétaire de ce projet en 2026.

### **Programmation des réunions du Conseil Municipal pour 2026**

Madame le Maire informe qu'en vue des prochaines élections municipales prévues les 15 et 22 Mars 2026, une seule réunion du Conseil Municipal ne peut être programmée en conservant le rythme d'une réunion toutes les 7 semaines, les mardis soir.

Elle aura donc lieu le Mardi 27 Janvier 2026. Les permanences au bureau de vote seront déterminées lors de cette séance.

Il est à noté que des réunions supplémentaires pourront être organisées, notamment pour la conception du budget.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Interventions de l'ATEL pour 2026**

Monsieur BERNARD informe qu'il a reçu le Directeur Technique de l'ATEL afin de réserver les jours d'intervention de l'Association sur l'année 2026.

Il rappelle l'efficacité de leurs interventions pour l'entretien des villages et des sites du Pont des Anes et de Saint-Paul notamment, pour un coût de 12.50 € / heure en 2026 contre 11.90 € / heure en 2025.

L'Association étant chaque année très sollicitée, 32 jours d'intervention ont été réservés, soit 2 supplémentaires qu'en 2025, pour un coût de 19 200.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette intervention mais décide de rester sur 30 jours pour 2026.

Le devis révisé ainsi que la convention seront signés par Madame le Maire et la dépense prévue au Budget 2026.

## **Modification des statuts du SDEER**

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) auquel adhère la commune, sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 Août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 Novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :

*« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 Novembre 2025.

## **Demande de la commune de PLASSAC**

Madame le Maire rappelle que la commune de PLASSAC emprunte chaque année à la commune de CLION SUR SEUGNE, 20 anciens panneaux en bois pour leur Foire aux vins annuelle.

La commune de CLION SUR SEUGNE n'ayant plus l'utilité de ces panneaux, la commune de PLASSAC souhaiterait les acquérir.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que les panneaux sont très anciens et qu'ils ne sont plus utilisés sur la commune et qu'il est de ce fait difficile d'en établir une valeur, décide de les céder à la commune de PLASSAC contre un don laissé à leur libre choix.

## **Décorations de Noël**

L'installation des décos de Noël est commencée.

Les décos prévues sur la façade de l'école seront retardées dans l'attente de la mise en place du bardage sur la façade.

## **Explor'Run**

Monsieur PLAIZE rappelle que l'Association Explor'Event organisera en 2026 une Explor'Run sur la commune dans le cadre du Tour des Villages de Pierres et d'Eau. 4 Villages de Pierres et d'Eau participent.

Ce Tour permet la découverte du patrimoine naturel et culturel des Villages de Pierres et d'Eau à travers la course à pied (plusieurs parcours proposés : trails courte et longue distance, courses enfants, marche non chronométrée). Il ajoute que la Commanderie des Cyclos de Grands Chemins qui organisent la traditionnelle Rando des oiseaux sur la commune a accepté d'être l'association support de cette manifestation.

Elle apportera son aide sur la mise en place des parcours.

400 à 500 participants sont attendus sur différents circuits.

L'association Explor'Event s'occupe de toute l'organisation. Seule reste à charge de la commune la réservation de barrières et d'un podium.

## **Limitation de vitesse dans les villages**

Madame le Maire rappelle la décision de limiter à 30 km/h la vitesse de circulation dans le bourg et dans tous les hameaux de la commune.

Elle ajoute que les panneaux de limitation initialement prévus n'étant pas appropriés dans tous les villages, certains devront être remplacés par les panneaux de « zone 30 » afin que la limitation soit effective dans l'ensemble du village concerné.

La commande des panneaux est faite et l'arrêté a été rédigé.

## **Terrain Pré Douzin**

Monsieur BERNARD informe que l'ancienne piscine située sur le terrain acheté par la commune au Pré Douzin a été bouchée.

## **Remplacement de la buse à la sortie du Bourg**

Monsieur BERNARD informe que la buse et les têtes de pont situées face au bassin d'infiltration à la sortie du Bourg ont été changées et mises aux normes afin de régler le problème d'eaux pluviales qui inondaient la route lors de fortes intempéries.

## **Travaux de l'Ecole Maternelle**

Madame le Maire informe que la deuxième classe est terminée et que les élèves de Madame SALZET ont pu retrouver leur classe au retour des vacances scolaires de La Toussaint.

Concernant la poursuite des travaux, les dalles de sol présentes dans la salle de jeux ne pourront pas être recouvertes comme cela a été fait dans les salles de classes en raison de l'absence de vide sanitaire.

La présence d'amiante dans ces dalles nécessite une opération de désamiantage dont les chiffrages s'élèvent entre 12 800.00 € et 15 000.00 €. Les travaux de désamiantage ne pourront débuter avant le délai administratif incompressible d'un mois dû au plan de retrait.

La dépose sera rapide mais nécessite la mise en place d'un protocole précis (extraction d'air, sas d'équipement et de déséquipement des ouvriers, mesures d'air, etc...).

Elle sera réalisée pendant les vacances d'hiver.

Les étagères de stockage demandées par les institutrices pour leur espace de stockage seront installées dans la salle de motricité avant les vacances de Noël.

### **Signalétique de la Salle de l'Atelier**

Madame LANOUË informe qu'il serait utile de revoir la signalétique de la Salle de l'Atelier afin d'inciter les passants à s'arrêter visiter les différentes expositions proposées pendant la période estivale.

Madame le Maire informe que cette question sera étudiée par la Commission Tourisme – Culture – Patrimoine mais qu'il revient aussi aux exposants de faire l'effort de faire de la publicité, les affiches étant déjà réalisées et imprimées par la Mairie.